

1er mai 2022

L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose :
« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Aujourd'hui, qu'observe-t-on ?

Restrictions, censures, auto-limitations, compromissions...

En s'aseptisant, la liberté d'opinion se compromet, elle se dilue dans une servitude volontaire, elle s'incline devant les revendications affinitaires.

Or La Boétie l'indiquait déjà : *« Soyez résolus à ne plus servir et vous voilà libres. »*

Le dessin de presse, d'humour et de caricature est l'émanation de ce droit fondamental à s'exprimer librement. Un droit qui sert le peuple, la démocratie et la liberté d'opinion.

Dans cette discipline, ceux qui manient le verbe et le trait savent qu'il peuvent payer de leur liberté et de leur sang, le choix des maux qu'ils dénoncent. Partout dans le monde, la censure fait rage, alors que 70% de la population mondiale vit sous régime totalitaire.

Protéger la liberté de dessiner et de diffusion, c'est choisir le camp de la discussion, de l'ouverture d'esprit et de la liberté de conscience.

C'est protéger la démocratie en toute occasion.

Grafonage est un collectif qui :

- ◆ valorise la création et le travail des dessinateurs & dessinatrices de presse, d'humour et de caricature ;
- ◆ s'affranchit de la censure et de la corruption grâce à la décentralisation du stockage de données ;
- ◆ s'appuie sur la blockchain, cet édifice fiduciaire et probatoire numérique décentralisé ;
- ◆ érige un principe universel en un contrat selon la formule *« code is law »* ;
- ◆ crée un droit de suite pour les artistes et ayant-droits grâce aux NFT.

Grafonage propose aux dessinateurs et dessinatrices volontaires du monde entier d'inscrire certaines de leurs oeuvres sous format NFT dans la blockchain pour les mettre en vente.

Au delà de posséder une œuvre numérique unique, acquérir un NFT engage au :

- ◆ soutien à l'auteur du dessin,
- ◆ soutien à la liberté d'expression,
- ◆ soutien à la liberté de répandre les messages qui font avancer le monde, en mieux !